

**RAPPORT SEMESTRIEL**  
**30.06.24**

# **ECONOPOLIS INVEST**

**SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

## SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	7
<b>1.3 . BILAN GLOBALISE</b>	<b>9</b>
<b>1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>	<b>10</b>
<b>1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>11</b>
1.5.1 . Résumé des règles	11
1.5.2 . Taux de change	12
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT</b>	<b>13</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>13</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	13
2.1.2 . Cotation en bourse	13
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	13
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	15
2.1.5 . Distributeurs	15
2.1.6 . Indice et benchmark	15
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	15
2.1.8 . Politique future	16
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	16
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>17</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>18</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>19</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	19
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	20
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	21
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	21
2.4.5 . Performances	22
2.4.6 . Frais	25
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	26
<b>3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT</b>	<b>27</b>
<b>3.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>27</b>
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	27
3.1.2 . Cotation en bourse	27
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	27
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	29
3.1.5 . Distributeurs	29
3.1.6 . Indice et benchmark	29
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	29
3.1.8 . Politique future	29
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	30
<b>3.2 . BILAN</b>	<b>31</b>
<b>3.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>32</b>
<b>3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>33</b>
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	33
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	34
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	34
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
3.4.5 . Performances	35
3.4.6 . Frais	38
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	39

## 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

### 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

#### **Siège de la SICAV**

Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

#### **Date de constitution et durée**

Cette Sicav a été créée le 06.12.2021 pour une durée illimitée.

#### **Composition du conseil d'administration de la SICAV**

- Geerts Noels, CEO de Econopolis Group, président du conseil d'administration
- August Herrewijn, administrateur indépendant
- Marijn van Zundert, Head of Wealth Management de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur
- Michaël De Man, CEO de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur
- Fred Janssens, Head of Corporate Affairs de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur

#### **Personnes chargées de la direction effective**

- Marijn van Zundert
- Michaël De Man
- Fred Janssens

#### **Type de gestion**

Société de gestion

#### **Société de gestion**

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Dénomination : Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 2, Rue Jean L'Aveugle, L- 1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

Composition du Conseil d'Administration de Luxcellence Management Company S.A.:

- Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil
- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Lucien Euler, administrateur indépendant
- Aurélien Veil, administrateur

Composition du Comité de direction de Luxcellence Management Company S.A. :

- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière;
- Pascal Pira, délégué à la gestion journalière ;
- Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière ; et
- Valérie Vignoul, délégué à la gestion journalière.

#### Commissaire

Ernst & Young Luxembourg, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représenté par Monsieur Nicolas Bannier.

#### Capital souscrit et libéré

EUR 1.000.000,00, entièrement libéré.

#### **Commissaire**

KPMG Bedrijfsrevisoren BV, représenté par Thierry Champagne Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem.

#### **Promoteur**

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeubeslaan 20 box 12, 2610 Wilrijk

## Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1 280 677 691,03 euros, dont le siège est sis 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du **06/12/2021**, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de la Sicav, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

## Gestion financière du portefeuille

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeubeslaan 20 box 12, 2610 Wilrijk

## Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

## Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

## Distributeur Global

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeubeslaan 20 box 12, 2610 Wilrijk

## Liste des compartiments inscrits sur la liste des organismes de placement collectif de droit belge

EcoVi Equities Fund DBI/RDT

Exponential Technologies DBI/RDT

## Catégories d'actions

**Classe A** : Classe de base sans critère de distinction. Elle est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

**Classe I** : Classe réservée aux investisseurs professionnels ou institutionnels au sens de l'article 5 § 3 de la Loi et aux investisseurs qui acquièrent ou détiennent des actions dans le cadre d'un contrat de gestion discrétionnaire conclu avec Econopolis Wealth Management N.V. ou une société liée à cette dernière. Elle se distingue de la classe A par :

- 1) une commission de gestion moins élevée ;
- 2) un montant de souscription initiale de 250.000 EUR ;
- 3) un montant ultérieur de souscription minimum de 10.000 EUR ; et
- 4) l'obligation de détenir au minimum 250.000 EUR ;

Si la détention d'un actionnaire de catégorie I est inférieur au montant minimum de souscription initiale de 250.000 EUR, la Sicav peut racheter les actions concernées ou convertir ces actions en actions d'une catégorie qui n'a pas un tel montant minimum de souscription initiale et en informer l'actionnaire concerné. La Sicav peut, à sa discrétion, renoncer au montant minimum de souscription initiale.

La Sicav n'émettra ni ne donnera effet à aucun transfert d'actions de cette Catégorie à un investisseur qui ne peut être considéré comme un investisseur professionnel ou institutionnel. La Sicav peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'actions de catégorie I jusqu'à la date à laquelle elle a reçu des preuves suffisantes de la qualification de l'investisseur direct en tant qu'investisseur professionnel ou institutionnel. S'il apparaît, à tout moment, qu'un détenteur direct d'actions de catégorie I n'est pas un investisseur professionnel ou institutionnel, la Sicav convertira ces actions en actions d'une Catégorie qui n'est pas limité aux Investisseurs professionnels ou institutionnels et informera l'actionnaire concerné d'une telle conversion.

**Classe O** : Classe qui se distinguent des actions de la classe I par l'absence (i) de commission de gestion et (ii) de montant minimum de souscription initial. Cette classe est réservée à certains organismes de placement collectif ou mandats institutionnels ou professionnels dont les portefeuilles sont gérés par Econopolis Wealth Management N.V. ou sociétés liées à cette dernière, tels que stipulés à l'article 6, §3, alinéa 2, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, tel que modifié, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l' « Arrêté Royal du 12 novembre 2012 »).

## **1.2 . RAPPORT DE GESTION**

### ***1.2.1 . Informations aux actionnaires***

Société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

#### **Date de clôture des comptes**

La date de clôture des comptes de la Sicav est fixée au 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable de la Sicav a été clôturé le 31 décembre 2022.

#### **Règles relatives à l'affectation des produits nets**

##### Principe

L'assemblée générale annuelle de chacun des compartiments de la Sicav déterminera, chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la part du résultat qui peut être allouée à leur compartiment conformément à la législation applicable.

Dans chaque compartiment, la partie du résultat attribuable aux actions de capitalisation est capitalisée et sera intégrée à la part de l'actif net représentée par des actions de capitalisation.

##### Particularités

Conformément aux statuts de la Sicav, les compartiments **EcoVi Equities Fund DBI/RDT** et **Exponential Technologies DBI/RDT** poursuivent une politique d'investissement spécifique afin de permettre aux investisseurs « sociétés soumises à l'impôt des sociétés » de bénéficier du régime dit des « revenus définitivement taxés » (ci-après « RDT »).

Sauf modification ultérieure de la législation fiscale, ces compartiments distribueront au moins 90% des revenus recueillis (résultat net et plus-values nettes réalisées), déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Il est précisé que seules les classes de distribution pourront bénéficier du régime RDT.

#### **Sources d'information**

Les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande, avant ou après la souscription des actions :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur les sites internet suivants:

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

##### Valeurs nettes d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée en Belgique sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire/> et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

##### Avis de distribution de dividendes

Les avis de distribution de dividendes sont disponibles :

- auprès de l'institution assurant le service financier,
- sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>,
- et seront envoyés par courrier aux investisseurs concernés.

##### Modalités de paiement aux participants, rachats ou remboursement des actions

Les informations relatives aux paiements aux participants, aux rachats ou aux remboursements des actions, ainsi que des informations concernant la Sicav sont disponibles dans les fiches d'informations de chaque compartiment repris ci-dessous et sont tenues gratuitement à la disposition des investisseurs auprès de l'organisme assurant le service financier.

#### **Droit de vote**

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune des actions donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible. De plus, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

### Modalités de la liquidation

En cas de dissolution d'un compartiment, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des investisseurs du compartiment concerné (sauf proposition contraire du conseil d'administration en application de la législation applicable), qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Pour chacun des compartiments, le produit de la liquidation sera distribué aux investisseurs au prorata de leurs droits, compte tenu, de la parité.

### Suspension

Conformément à l'article 195 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment ne peuvent être suspendues que dans des circonstances exceptionnelles et pour autant que la suspension soit motivée en tenant compte des intérêts des participants.

La détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment pourront également être suspendues en application de l'article 196 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les suspensions de la valeur nette d'inventaire sont publiées sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>, et seront adressées par courrier aux investisseurs concernés.

### Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se tient le quatrième mercredi du mois de mars, à 14 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la Sicav ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

### Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la Loi 2012.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.

### Règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les **risques à court terme** sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les **risques à long terme** sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

Les investissements réalisés par la Sicav en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des critères ESG, la Sicav ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments EcoVi Equities Fund DBI/RDT et Exponential Technologies DBI/RDT, promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

### Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») vise à établir des critères pour déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Un investissement durable sur le plan environnemental est un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie.

Les obligations d'information listées dans le Règlement Taxonomie complètent les règles reprises dans le Règlement SFDR.

Afin de déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité est considérée comme durable sur le plan environnemental si

- Elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux :

6 objectifs environnementaux sont cités par le Règlement Taxonomie :

1. l'atténuation du changement climatique,
2. l'adaptation au changement climatique,
3. l'utilisation de ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et le contrôle de la pollution,
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Elle ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;

- Elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie ;

- Elle est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Les quatre conditions mentionnées ci-dessus sont des conditions cumulatives.

### Liquidity management tool sélectionné

La Sicav peut recourir pour l'ensemble des compartiments de la Sicav à des procédés spécifiques lui permettant de faire face de manière adéquate au risque de liquidité.

En particulier, le conseil d'administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, décider en application de l'article 198/1 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, de n'exécuter que partiellement les ordres des investisseurs sortants lorsque la variation négative du solde du passif du compartiment concerné pour un jour donné dépasse 10% de la valeur nette d'inventaire.

La suspension concerne uniquement la partie des demandes de rachat net (rachats déduction faite des souscriptions) qui excède ce seuil et sera appliquée dans la même proportion à toutes les demandes de sortie affectées par le mécanisme. La mesure de suspension de l'exécution des demandes de rachat a un caractère provisoire et se décide jour par jour.

Les investisseurs concernés sont informés individuellement dans les plus brefs délais de la suspension de l'exécution des demandes de rachat, le cas échéant par l'intermédiaire du distributeur. A cette occasion, la Sicav communique également les informations utiles pour permettre aux investisseurs, le cas échéant, de révoquer l'ordre concerné.

L'exécution des rachats suspendus est, sauf révocation de l'ordre par l'investisseur, reporté à la première valeur nette d'inventaire après la suspension.

Cette décision de suspension sera publiée sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>.

Une politique d'application de ce mécanisme est disponible sur demande au siège de la Sicav.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

### 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Les marchés boursiers occidentaux ont connu un très bon premier semestre, comme l'année dernière. Les indices boursiers ont bien commencé l'année, mais ont connu une chute brutale en avril. Les chiffres décevants de l'inflation ont fait s'évanouir les espoirs d'une baisse rapide des taux d'intérêt. Quelques semaines plus tard, la brève correction des marchés boursiers a de nouveau fait partie du passé grâce aux bons résultats enregistrés par de nombreuses entreprises. En outre, les investisseurs se sont de nouveau concentrés sur les chiffres de la croissance économique américaine. Au total, l'indice boursier européen de référence (Stocks Europe 600) était en hausse d'environ 9,5% (dividendes compris) à

la fin du mois de juin. Aux États-Unis, l'indice principal S&P 500 a gagné environ 15,3% (19% en euros). La bourse technologique Nasdaq a affiché une performance encore plus forte, avec une hausse d'environ 18,6% (22,4% en euros). Les marchés boursiers américains ont progressé principalement grâce à la très forte performance des cours des actions des sociétés technologiques.

Aux États-Unis, l'économie a continué à fonctionner à plein régime. Au premier trimestre, la croissance du PIB était d'environ 1,4%. Le deuxième trimestre a connu une très forte croissance de 2,8%. L'accélération de la croissance est attribuée à une augmentation des dépenses de consommation et à la constitution de stocks. La croissance devrait s'atténuer au cours des prochains trimestres. Le président de la Banque centrale américaine (Fed), Jérôme Powell, a récemment fait allusion à une baisse des taux d'intérêt en septembre. Pour cela, il faut toutefois que l'inflation continue de baisser - l'inflation de base est passée de 3,7% au premier trimestre à 2,9% - et que le marché du travail ne soit pas en surchauffe. Actuellement, le taux d'intérêt central américain se situe entre 5,25% et 5,5%. À 4,1%, le taux de chômage est à son plus haut niveau depuis 2,5 ans, mais reste faible dans le contexte historique. En outre, la croissance des salaires aux États-Unis est presque au point mort.

La croissance économique dans la zone euro a été beaucoup plus faible qu'aux États-Unis. Au premier trimestre, la zone euro a enregistré une hausse de seulement 0,3%. Au deuxième trimestre, la croissance est restée au même niveau. Plusieurs pays sont en difficulté, mais l'Allemagne est l'homme faible de la zone euro. Cela est dû en partie à la contraction et à la forte concurrence dans l'industrie automobile. Au début de l'année, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt depuis 2019. Le taux d'intérêt directeur a baissé de 25 points de base pour s'établir à 3,75%. La BCE devrait encore réduire ce taux d'intérêt après l'été. La BCE a justifié la baisse du taux d'intérêt en soulignant la faiblesse de la croissance économique et le recul de l'inflation. Cette dernière devrait se situer autour de 2,5% cette année et continuer à baisser en 2025. À moyen terme, la BCE - comme la Fed - vise une inflation d'environ 2%, mais toutes deux ne considèrent pas ce chiffre comme fétiche.

Le terme "dividende de la paix" ne s'applique plus depuis un certain temps. La guerre en Ukraine fait toujours rage. Le conflit semble sans issue et ne fait que des perdants, à l'exception de l'industrie de l'armement. Au Moyen-Orient, la probabilité d'une escalade de la guerre en Palestine vers d'autres pays de la région semble augmenter. Il n'existe pas non plus de solution évidente à ce conflit. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis continue de s'intensifier avec des droits de douane supplémentaires (par exemple, sur les importations de voitures électriques chinoises aux États-Unis), des restrictions à l'exportation (par exemple, dans l'industrie des puces) et des contre-mesures chinoises. Les relations commerciales entre la Chine et l'Europe s'enveniment également. La Commission européenne a augmenté les droits de douane sur les voitures électriques en provenance de Chine et la Chine, à son tour, introduit des restrictions (par exemple sur la viande de porc européenne). La crainte que la Chine ne prenne le contrôle de Taïwan refait parfois surface, ce qui fait vaciller les investisseurs (dans les valeurs technologiques taïwanaises). Jusqu'à nouvel ordre, les investisseurs ne s'inquiètent pas trop de ces conflits. Un certain nombre d'entreprises et de secteurs sont encore affectés par des restrictions à l'exportation de machines à puce ou par le boycott de clients au Moyen-Orient.

2024 est la grande année électorale mondiale. Celles-ci aboutissent parfois à des résultats surprenants. Par exemple, les actions françaises se sont effondrées après les élections législatives, au cours desquelles les partis d'extrême droite ont obtenu de bons résultats. L'impasse politique qui complique les changements économiques (par exemple, les coupes pour équilibrer les budgets) continue d'exercer une pression sur les actions françaises. Après le retrait de Joe Biden de la course à la présidence des États-Unis, les chances semblent plus équilibrées pour son successeur Kamala Harris et son opposant Donald Trump. L'élection présidentielle américaine ne semble pas enthousiasmer les investisseurs en actions américaines. L'élection de Kamala Harris à la présidence signifierait la poursuite des politiques économiques actuelles, tandis que l'élection de Trump pourrait donner lieu à de nouvelles réductions d'impôts. Les deux scénarios ne seraient pas mauvais pour les résultats des entreprises américaines.

**1.3 . BILAN GLOBALISE**

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>90.802.184,69</b>	<b>78.462.084,48</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>16.134,02</b>	<b>22.744,04</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	16.134,02	22.744,04
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>87.999.289,12</b>	<b>75.055.184,19</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	87.999.289,12	75.055.184,19
a. Actions		
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-9.243,15</b>	<b></b>
B. Dettes	-9.243,15	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-97.635,11</b>	<b>164.484,55</b>
A. Créesances		
a. Montants à recevoir	250.166,96	100.631,57
b. Avoirs fiscaux	106.951,33	63.852,98
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-454.753,40	
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>3.167.799,41</b>	<b>3.481.714,95</b>
A. Avoirs bancaires à vue	3.167.799,41	3.481.714,95
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-274.159,60</b>	<b>-262.043,25</b>
C. Charges à imputer (-)	-274.159,60	-262.043,25
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>90.802.184,69</b>	<b>78.462.084,48</b>
A. Capital	89.363.972,11	81.556.587,41
B. Participations au résultat	96.191,93	355.763,94
C. Résultat reporté	-3.429.217,19	-12.169.552,58
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.771.237,84	8.719.285,71

## 1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	4.168.908,96	9.732.342,79
D. Autres valeurs mobilières		18,10
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	146.378,22	-1.410.334,25
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>955.858,69</b>	<b>789.946,47</b>
A. Dividendes	1.056.262,15	902.306,51
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	53.492,76	27.362,65
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-153.896,22	-139.722,69
<b>III. Autres produits</b>	<b>19,71</b>	<b>89,90</b>
B. Autres	19,71	89,90
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-496.262,12</b>	<b>-392.777,30</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-17.859,52	-6.603,86
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-29.337,10	-8.819,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-348.335,71	-278.723,39
Classe A	-123.839,43	-71.759,92
Classe I	-218.197,72	-202.069,74
Classe O	-6.298,56	-4.893,73
b. Gestion administrative et comptable	-21.652,02	-18.282,94
E. Frais administratifs (-)	-16.597,91	-1.083,34
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.225,89	-7.093,90
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.000,00	
H. Services et biens divers (-)	-20.718,25	-29.955,68
J. Taxes		
Classe A	-5.737,30	-9.475,32
Classe I	-7.290,47	-5.972,06
Classe O	-2.540,05	-2.918,37
K. Autres charges (-)	4.093,22	-584,89
	-24.798,42	-32.738,89
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>459.616,28</b>	<b>397.259,07</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>4.774.903,46</b>	<b>8.719.285,71</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-3.665,62</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>4.771.237,84</b>	<b>8.719.285,71</b>

## **1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

### ***1.5.1 . Résumé des règles***

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur alienation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

**Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

**1.5.2 . Taux de change**

	30.06.24		30.06.23	
1 EUR		5,9530	BRL	5,2630
		0,9631	CHF	0,9761
		7,4575	DKK	7,4460
		8,3676	HKD	8,5497
		172,4017	JPY	157,6877
		11,4115	NOK	11,6885
		11,3500	SEK	11,7843
		1,0718	USD	1,0910

## **2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT**

### **2.1 . RAPPORT DE GESTION**

#### ***2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts***

Le compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

#### **2.1.2 . Cotation en bourse**

Non applicable.

#### ***2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement***

##### **Objectif du compartiment**

Le compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accord avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

##### **Garantie ou mécanisme de protection du capital**

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

##### **Politique de placement du compartiment**

###### **a) Catégories d'actifs autorisés**

L'univers du compartiment est établi dans le but de sélectionner des sociétés dont le modèle d'entreprise est orienté vers la fourniture de solutions ou de parties de solutions, ou qui ont adapté leur modèle d'exploitation, aux défis croissants du changement climatique.

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement (90%) dans un portefeuille d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) (sans limite) et dans des sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum cumulatif de 30% dans ces dernières. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le point « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisée.

###### **b) Transaction sur Instruments financiers dérivés**

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des

actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour limiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

#### Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

#### Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment, qui ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

#### Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

#### Prêt d'instruments financiers

Néant

#### Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

#### Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires de portefeuille décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

#### Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend

la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGCR) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont résumés ci-dessous et sont également disponibles sur les sites internet suivants :

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

#### **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **2.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **2.1.6 . Indice et benchmark**

Aucun. Le Compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discréption dans la composition du portefeuille du Compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

#### **2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

Malgré la volatilité des rendements au cours des six premiers mois de l'année, le fonds a pu terminer le premier semestre avec des rendements positifs.

Depuis le début de l'année, la transition énergétique et la décarbonisation se poursuivent à un rythme soutenu. Les capacités supplémentaires pour le solaire, l'éolien, le stockage de batteries et même l'adoption des véhicules électriques battent constamment des records, malgré un ralentissement de la croissance des VE. Ces actifs renouvelables remplacent de plus en plus les combustibles fossiles dans le bouquet énergétique, soulignant ainsi la transition vers un avenir plus propre et durable.

Cependant, les investisseurs qui se sont concentrés exclusivement sur les actions d'énergies renouvelables ont fait face à des turbulences considérables. Le marché a connu des problèmes de surenchére en provenance de la Chine, affectant particulièrement des segments tels que les panneaux solaires et les batteries, ce qui a eu un impact sur les prix et les marges bénéficiaires des entreprises de ces secteurs. De plus, les élections qui approchent tant en Europe qu'aux États-Unis ont créé de l'incertitude et influencé le sentiment des marchés. En Europe, le centre politique a maintenu sa position, suggérant une continuité dans la législation actuelle, bien que l'UE puisse rencontrer des obstacles importants dans la promotion de nouvelles initiatives climatiques au cours des cinq prochaines années. De même, aux États-Unis, nous ne prévoyons pas de révision majeure des politiques établies comme l'IRA (Investment Recovery Act). Le soutien bipartite à cette législation souligne son accent sur le découplage de la Chine, l'amélioration de la sécurité énergétique et la promotion du transfert d'emplois aux États-Unis, particulièrement dans les états républicains et swing.

Le taux de rotation du fonds reste assez faible, mais au cours des derniers mois, les gestionnaires de fonds ont vendu SolarEdge et ont encore réduit leur exposition à la chaîne de valeur du secteur automobile en réduisant leur exposition au fabricant de batteries Samsung SDI.

Du côté opposé de la médaille, les gérants de fonds ont pris une première position dans SPIE, un leader européen de moyenne capitalisation en services multi techniques avec une excellente exposition aux activités liées à la transition énergétique, pensez au réseau électrique, aux réacteurs nucléaires, à l'efficacité du bâtiment.

Les gestionnaires de fonds ont également profité de la faiblesse temporaire de certaines sociétés françaises en raison de l'appel à l'élection anticipée du président Macron, pour ajouter à un poste existant chez Veolia, une grande capitalisation avec exposition à l'eau, aux déchets et à l'énergie, où l'exposition à la France est très limitée et très bien maîtrisée. L'eau française ne représente que 5 à 6% des recettes et pour les déchets encore moins. De plus, le secteur de l'eau en France est très léger en termes d'intensité de capital, ce sont les communes qui possèdent les actifs et c'est Veolia qui les gère.

Au cours du premier semestre de l'année, le pourcentage de liquidités a quelque peu diminué pour se situer juste au-dessus de 4%.

## 2.1.8 . Politique future

Se concentrer exclusivement sur les entreprises qui produisent de l'énergie renouvelable peut en effet être très volatil. Ces entreprises opèrent souvent à un stade précoce et se spécialisent fortement, ce qui rend leurs cours des actions sensibles aux fluctuations influencées par le sentiment politique actuel. Néanmoins, leurs perspectives à long terme restent solides. En élargissant l'objectif pour inclure toute la chaîne de valeur et les fournisseurs de solutions, qui sont souvent des entreprises plus établies, tout en profitant de la tendance actuelle, la volatilité peut être réduite. Il s'agit de la stratégie de base de notre fonds. Nous investissons dans six grappes qui offrent des solutions pour réduire notre empreinte CO2.

Au sein du portefeuille, nous avons continué à accorder une attention particulière à la diversification, tant en termes de régions, de secteurs que d'entreprises. Le portefeuille du compartiment est basé sur les convictions des gestionnaires. Le portefeuille n'a pas d'indice de référence et est un mix de sociétés à croissance plus prononcée et de sociétés caractérisées par une croissance plus faible mais des flux de revenus stables. Dans les mois à venir, nous avons l'intention de continuer à surveiller la diversification au sein du portefeuille comme moyen de réduire la volatilité d'une part, mais aussi comme moyen de générer des rendements. Le renforcement de l'exposition aux entreprises qui forment l'épine dorsale de la transition énergétique, en particulier le réseau électrique, reste une priorité pour les gestionnaires du fonds.

## 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché sans contrainte géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

## 2.2 . BILAN

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>68.723.345,78</b>	<b>62.632.941,77</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>8.067,01</b>	<b>11.372,02</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	8.067,01	11.372,02
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>65.915.477,33</b>	<b>59.643.262,52</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	65.915.477,33	59.643.262,52
a. Actions		
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-7.366,37</b>	<b></b>
B. Dettes	-7.366,37	
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>151.886,74</b>	<b>102.345,68</b>
A. Créesances		
a. Montants à recevoir	65.837,35	39.226,39
b. Avoirs fiscaux	105.750,14	63.119,29
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-19.700,75	
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>2.835.620,02</b>	<b>3.060.048,57</b>
A. Avoirs bancaires à vue	2.835.620,02	3.060.048,57
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-180.338,95</b>	<b>-184.087,02</b>
C. Charges à imputer (-)	-180.338,95	-184.087,02
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>68.723.345,78</b>	<b>62.632.941,77</b>
A. Capital	68.623.071,73	62.519.320,76
B. Participations au résultat	97.891,85	139.485,58
C. Résultat reporté	-1.507.641,96	-5.963.686,48
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.510.024,16	5.937.821,91

## 2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	959.565,47	6.485.239,02
D. Autres valeurs mobilières		18,10
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-25.463,63	-1.022.690,51
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>934.101,84</b>	<b>5.462.566,61</b>
A. Dividendes		
B. Intérêts	1.005.337,65	866.432,46
b. Dépôts et liquidités	44.725,07	21.237,41
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-145.999,93	-134.010,14
<b>III. Autres produits</b>	<b>9,96</b>	<b>89,90</b>
B. Autres	9,96	89,90
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-326.391,13</b>	<b>-278.494,33</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-13.415,75	-4.357,96
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-25.141,02	-5.981,32
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe A	-228.591,13	-204.911,69
Classe I	-54.898,55	-36.677,86
Classe O	-167.731,29	-163.592,72
b. Gestion administrative et comptable		
E. Frais administratifs (-)	-5.961,29	-4.641,11
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-12.871,44	-11.698,82
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-8.818,30	-541,66
H. Services et biens divers (-)	-3.355,67	-4.262,09
J. Taxes		
Classe A	-3.744,40	-15.538,47
Classe I	-11.598,72	-1.266,82
Classe O	-1.266,82	-5.837,34
K. Autres charges (-)	-3.039,23	-3.001,44
	-1.962,48	-2.356,25
	3.734,89	-479,65
	-17.587,88	-25.364,98
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>577.681,62</b>	<b>475.255,30</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>1.511.783,46</b>	<b>5.937.821,91</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-1.759,30</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>1.510.024,16</b>	<b>5.937.821,91</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
A.O.SMITH CORP	29.400	USD	81,78	2.243.370,19	3,40%	3,26%
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	13.450	USD	95,52	1.198.734,78	1,82%	1,74%
AUTODESK INC	9.750	USD	247,45	2.251.119,66	3,41%	3,28%
CHART INDUSTRIES INC	11.600	USD	144,34	1.562.252,39	2,37%	2,27%
ENPHASE ENERGY	10.700	USD	99,71	995.471,89	1,51%	1,45%
JOHNSON CONTROLS INTL	29.500	USD	66,47	1.829.591,79	2,78%	2,66%
NEXTERA ENERGY	27.300	USD	70,81	1.803.697,69	2,74%	2,63%
OWENS CORNING SHS	9.200	USD	173,72	1.491.228,36	2,26%	2,17%
REPUBLIC SERVICES -A-	12.700	USD	194,34	2.302.885,93	3,49%	3,35%
SYNOPSYS	3.700	USD	595,06	2.054.324,24	3,12%	2,99%
WASTE MANAGEMENT	10.600	USD	213,34	2.110.010,73	3,20%	3,07%
WEYERHAEUSER CO	36.000	USD	28,39	953.617,91	1,45%	1,39%
<b>États-Unis</b>				<b>20.796.305,56</b>	<b>31,55%</b>	<b>30,26%</b>
AIR LIQUIDE SA	16.610	EUR	161,28	2.678.860,80	4,06%	3,90%
CIE DE SAINT-GOBAIN	26.400	EUR	72,62	1.917.168,00	2,91%	2,79%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	12.650	EUR	224,30	2.837.395,00	4,31%	4,13%
SPIE SA	21.000	EUR	33,78	709.380,00	1,08%	1,03%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	74.000	EUR	27,92	2.066.080,00	3,13%	3,01%
<b>France</b>				<b>10.208.883,80</b>	<b>15,49%</b>	<b>14,86%</b>
CFD SMURFIT KAPPA PLC	30.000	EUR	41,60	1.248.000,00	1,89%	1,82%
KINGSPAN GROUP	14.600	EUR	79,50	1.160.700,00	1,76%	1,69%
LINDE PLC	5.980	USD	438,81	2.448.410,36	3,72%	3,56%
TRANE TECH - REGISTERED SHS	8.900	USD	328,93	2.731.492,42	4,14%	3,97%
<b>Irlande</b>				<b>7.588.602,78</b>	<b>11,51%</b>	<b>11,04%</b>
ABB LTD	51.300	CHF	49,92	2.659.151,65	4,03%	3,87%
SIKA - REGISTERED SHS	6.200	CHF	257,20	1.655.822,65	2,51%	2,41%
STMICROELECTRONICS NV - BEARER/REG SHS	41.612	EUR	36,88	1.534.423,26	2,33%	2,23%
<b>Suisse</b>				<b>5.849.397,56</b>	<b>8,87%</b>	<b>8,51%</b>
METSO CORPORATION	94.200	EUR	9,88	931.072,80	1,41%	1,36%
NESTE CORPORATION - REG SHS	44.800	EUR	16,63	744.800,00	1,13%	1,08%
UPM-KYMMENE CORP - REG SHS	50.000	EUR	32,62	1.631.000,00	2,48%	2,37%
WARTSILA CORPORATION -B-	96.300	EUR	18,00	1.733.400,00	2,63%	2,52%
<b>Finlande</b>				<b>5.040.272,80</b>	<b>7,65%</b>	<b>7,33%</b>
AKER CARBON - REGISTERED SHS	585.500	NOK	6,66	341.710,56	0,52%	0,50%
MOWI ASA - REG SHS	60.150	NOK	177,70	936.656,44	1,42%	1,36%
SALMAR	18.000	NOK	562,00	886.474,17	1,34%	1,29%
TOMRA SYSTEMS ASA - REG SHS	82.000	NOK	127,40	915.462,47	1,39%	1,33%
<b>Norvège</b>				<b>3.080.303,64</b>	<b>4,67%</b>	<b>4,48%</b>
CFD EDP RENOVAVEIS, SA	88.563	EUR	13,05	1.155.747,15	1,75%	1,68%
IBERDROLA SA	149.000	EUR	12,12	1.805.135,00	2,74%	2,63%
<b>Espagne</b>				<b>2.960.882,15</b>	<b>4,49%</b>	<b>4,31%</b>
VOLVO AB -B-	91.850	SEK	271,10	2.193.879,74	3,33%	3,19%
<b>Suède</b>				<b>2.193.879,74</b>	<b>3,33%</b>	<b>3,19%</b>
SHIMANO INC	13.900	JPY	24.845,00	2.003.144,40	3,04%	2,92%
<b>Japon</b>				<b>2.003.144,40</b>	<b>3,04%</b>	<b>2,92%</b>
INFINEON TECHNOLOGIES AG - NAMEN-AKT	52.700	EUR	34,31	1.807.873,50	2,74%	2,63%
<b>Allemagne</b>				<b>1.807.873,50</b>	<b>2,74%</b>	<b>2,63%</b>
WEG SA	225.600	BRL	42,19	1.598.881,90	2,43%	2,33%
<b>Brésil</b>				<b>1.598.881,90</b>	<b>2,43%</b>	<b>2,33%</b>

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS Pays-Bas	86.850	EUR	18,47	1.604.119,50 1.604.119,50	2,43% 2,43%	2,33% 2,33%
INDUSTRIE DE NORA SPA - REG SHS Italie	81.700	EUR	11,20	915.040,00 915.040,00	1,39% 1,39%	1,33% 1,33%
SAMSUNG SDI CO LTD Corée du Sud	4.450	EUR	60,20	267.890,00 267.890,00	0,41% 0,41%	0,39% 0,39%
<b>ACTIONS</b>				<b>65.915.477,33</b>	<b>100,00%</b>	<b>95,91%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>65.915.477,33</b>	<b>100,00%</b>	<b>95,91%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH Avoirs bancaires à vue		EUR		2.835.620,02 2.835.620,02		4,13% 4,13%
DEPOTS ET LIQUIDITES				2.835.620,02		4,13%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				151.886,74		0,22%
AUTRES				-179.638,31		-0,26%
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>68.723.345,78</b>	<b>100,00%</b>	

#### 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays		
Allemagne		2,74%
Brésil		2,43%
Corée du Sud		0,41%
Espagne		4,49%
États-Unis		31,55%
Finlande		7,65%
France		15,49%
Irlande		11,51%
Italie		1,39%
Japon		3,04%
Norvège		4,67%
Pays-Bas		2,43%
Suède		3,33%
Suisse		8,87%
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>

Par secteur		
Agriculture et pêche		2,77%
Bien de consommation divers		2,78%
Chimie		8,39%
Construction de machines et appareils		12,96%
Constructions, matériaux de construction		4,02%
Electronique et semi-conducteurs		5,48%
Electrotechnique et électronique		4,30%
Energie et eau		12,03%
Holding et sociétés financières		8,02%
Industrie automobile		8,80%
Internet et services d'Internet		6,53%
Métaux non ferreux		1,41%
Papier et bois		4,37%
Pétrole		4,84%
Service d'environnement et de recyclage		8,45%

Services divers	3,40%
Sociétés immobilières	1,45%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
BRL	2,42%
CHF	6,55%
EUR	40,58%
JPY	3,04%
NOK	4,67%
SEK	3,33%
USD	39,41%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er semestre
Achats	7.469.871,80
Ventes	2.066.361,96
Total 1	9.536.233,76
Souscriptions	7.112.682,00
Remboursements	2.237.181,76
Total 2	9.349.863,76
Moyenne de référence de l'actif net total	66.647.542,45
Taux de rotation	0,28%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
14.12.21 - 31.12.22		37.929,40	1.971,64	35.957,77	3.439.829,96	184.614,62	3.152.364,52	87,67
2023		32.360,42	2.582,57	65.735,62	3.013.513,00	231.927,11	6.134.343,44	93,32
01.01.24 - 30.06.24		16.242,54	12.425,96	69.552,20	1.536.445,84	1.195.811,76	6.607.967,18	95,01

#### Classe I

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		Dis.
14.12.21 - 31.12.22		413.155,21	5.999,00	407.156,21	39.483.989,59	598.460,24	36.085.181,12	88,63
2023		6.595,00	185,00	413.566,21	586.931,55	16.478,05	39.049.006,64	94,42
01.01.24 - 30.06.24		5.910,00	10.890,00	408.586,21	576.236,20	1.041.370,00	39.467.087,54	96,59

**Classe O**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Année	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.		
08.04.22 - 31.12.22		163.582,45		163.582,45	15.999.999,93		16.093.953,61	98,38
2023				163.582,45			17.154.471,30	104,87
01.01.24 - 30.06.24		46.646,14		210.228,60	4.999.999,96		22.648.291,06	107,73

**2.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

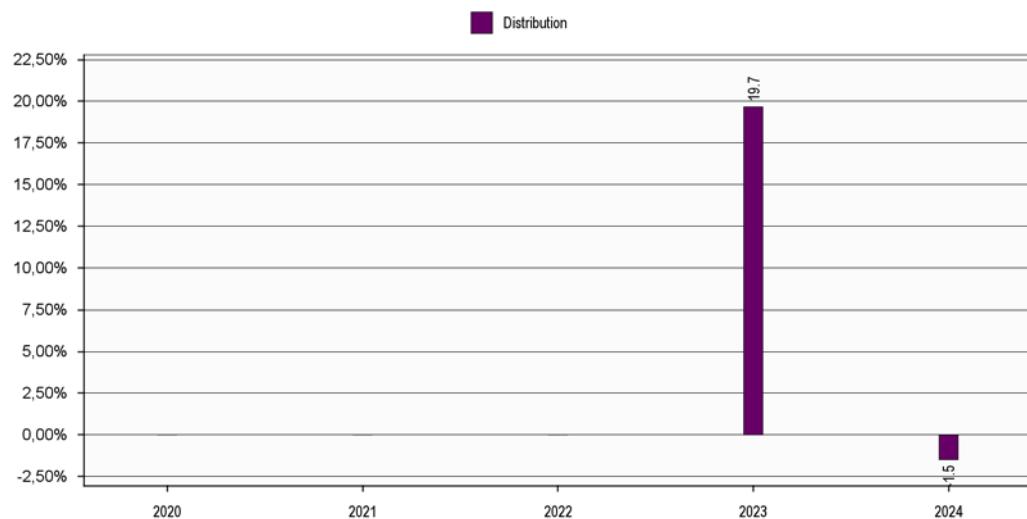
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Classe A**

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Distribution**

1 an
Part
-1,49% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

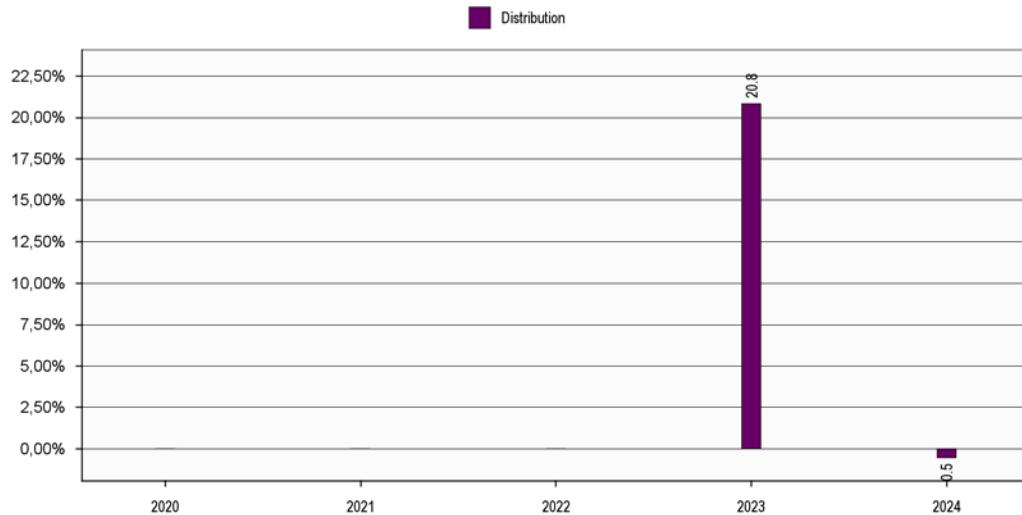
P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$   
 avec  
 $P_t$  la performance annuelle pour la première période  
 $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t+1$   
 $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t$   
 $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:  
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$   
 avec  
 $D_t, D_{t+1}, \dots, D_n$  les montants du dividende distribué durant l'année  $t$   
 $VNI_{ex_t} \dots VNI_{ex_n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 $n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période  $t$

### Classe I

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

1 an
Part
-0,55% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement reinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

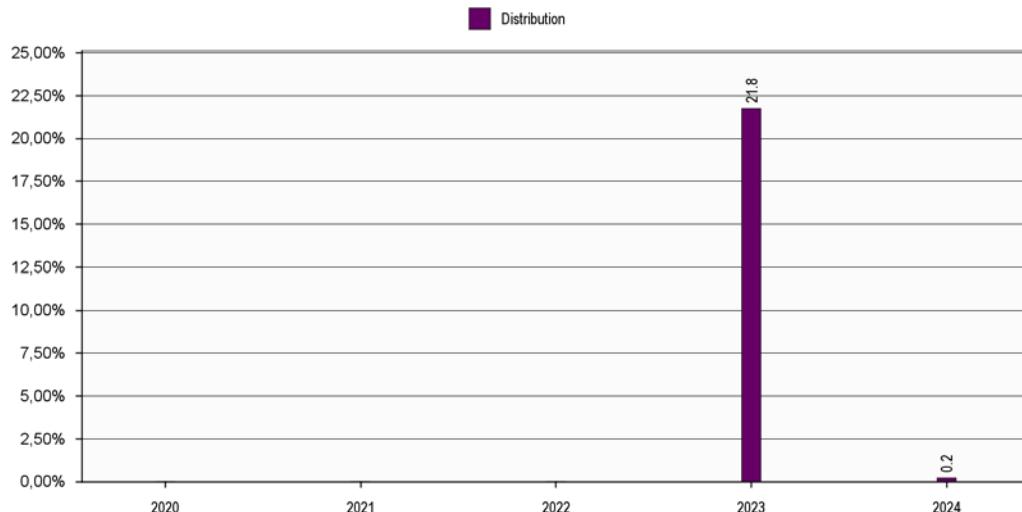
Le calcul de la performance annualisée sur une période  $n$  donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$   
 avec  
 $P(t; t+n)$  la performance de  $t$  à  $t+n$   
 $n$  le nombre d'année (périodes)  
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$   
 avec  
 $P_t$  la performance annuelle pour la première période  
 $VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t+1$   
 $VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t$   
 $\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:  
 $\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$   
 avec

$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année  $t$   
 $VNI_{ex_t} \dots VNI_{ex_{t2}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement  
 $n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période  $t$

### Classe O

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

1 an
Part
0,22% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période  $n$  donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de  $t$  à  $t+n$

$n$  le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t+1$

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en  $t$

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t2} / VNI_{ex_{t2}})] \dots [1 + (D_{tn} / VNI_{ex_{tn}})]$$

avec

$D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$  les montants du dividende distribué durant l'année  $t$

$VNI_{ex_t} \dots VNI_{ex_{tn}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

$n$  le nombre de paiements de dividendes pendant la période  $t$

## 2.4.6 . Frais

### Frais récurrents

- Part de distribution A - BE6329978496 : 2,15%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.</p> <p>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.</p>	2,04%
Coûts de transaction	<p>L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	0,11%

- Part de distribution I - BE6329980518 : 1,18%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.</p> <p>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.</p>	1,07%
Coûts de transaction	<p>L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	0,11%

- Part de distribution O - BE6329981524 : 0,39%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.</p> <p>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.</p>	0,28%
Coûts de transaction	<p>L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	0,11%

### Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

Non applicable

### Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Une partie de la rémunération versée à Econopolis Wealth Management N.V. sera versée par la Sicav à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'investisseur est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

L'investisseur est informé que dans le cadre de contrat(s) de sous-distribution(s) signé(s) avec le(s) sous-distributeur(s), la Sicav paiera en direct au(x) sous-distributeur(s) la rétrocession convenue avec le gestionnaire dont le montant sera proportionnel au capital apporté.

**2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

**NOTE 2 - Taxes**

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe O car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024, était inférieure à la provision.

**NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de PWC (conseil fiscaux DRD Ratio 2023) et des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

## 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT

### 3.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Exponential Technologies DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

#### 3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

##### Objectif du compartiment

Le compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'investisseur du potentiel de croissance des actions de sociétés qui sont actives dans l'innovation technologique. Le compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés. L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

##### Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

##### Politique de placement du compartiment

###### Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les actifs de ce compartiment sont principalement (90%) investis en actions et/ou en autres valeurs mobilières assimilables à des actions d'entreprises du monde entier qui sont réputées bien placées pour pouvoir profiter du développement de l'innovation technologique, tant en ce qui concerne des sociétés actives sur les marchés développés (Europe, Etats-Unis et Japon) que des sociétés actives dans des marchés en développement et frontières (« emerging and frontier markets »). L'approche du gestionnaire du portefeuille d'investissement résulte de la conviction que l'investissement dans des sociétés qui apportent de nouvelles technologies sur le marché est générateur de valeur. Dans le cadre du processus de sélection des investissements, le gestionnaire du portefeuille d'investissement combine une analyse thématique (identification des domaines de croissance du secteur) avec une analyse financière bottom-up des sociétés. L'accent étant mis sur la technologie de rupture, les leaders du marché et acteurs innovants.

Le compartiment peut présenter une exposition importante aux « emerging and frontier markets » mais qui ne pourra toutefois jamais excéder la limite cumulative de 50% du compartiment.

Le compartiment investit en actions dont la sélection sera basée sur une analyse financière continue, analyse comprenant l'environnement macro-économique, le profil spécifique de l'émetteur, les développements futurs, etc... Il n'y a pas de limite ou de contraintes concernant les devises ou les régions géographiques. Le compartiment ne fera pas usage d'instruments financiers dérivés.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

Stratégie de placement

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisée.

Instruments financiers dérivés

N/A.

Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment, qui ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

Prêt d'instruments financiers

Néant

Limites de la politique de placement

En plus des règles déjà énoncées, la politique d'investissement du compartiment se conforme également à la politique décrite dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Description de la stratégie globale de couverture contre le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de couvrir le risque de change complètement ou non en fonction de leurs attentes relatives à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. Par conséquent, les coûts totaux du compartiment ne seront pas influencés par cette stratégie. Cependant le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, les coûts réels de la stratégie de couverture sont déterminés en proportion des actifs investis sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et de celui des devises par rapport auxquelles une couverture est effectuée.

Autres considérations

\* Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

\* La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont résumés ci-dessous et sont également disponibles sur les site internet suivants :

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

### **3.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### **3.1.6 . Indice et benchmark**

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discréption dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

### **3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

L'approche du fonds Exponential Technologies DBI/RDT est basée sur la conviction que l'investissement dans des entreprises qui introduisent des technologies nouvelles et perturbatrices ajoute de la valeur. Cette stratégie se traduit par un portefeuille concentré d'environ 35-40 valeurs technologiques réparties sur 14 à 15 sous-secteurs (tels que la "big tech", la robotique, le cloud, les logiciels, l'internet des objets, la cybersécurité, les semi-conducteurs, les jeux, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, virtuelle et mixte, la publicité numérique, les technologies de santé, l'e-commerce et les paiements numériques), avec une préférence pour les acteurs innovants, les leaders du marché dans leur niche et les technologies perturbatrices.

La stratégie d'investissement repose sur une analyse thématique des secteurs en croissance de l'industrie, associée à une analyse ascendante des entreprises pour la sélection des actions afin d'évaluer une série de facteurs, notamment : le potentiel de croissance à long terme, le positionnement géographique et industriel, l'avantage concurrentiel, la gestion, la solidité financière et la valorisation. Bien qu'il n'y ait pas de limites géographiques précises, la majorité des entreprises sélectionnées ont leur siège social aux États-Unis ou en Asie. Le fonds privilégie les marchés quasi-oligopolistiques et recherche des entreprises qui affichent une croissance des bénéfices supérieure à celle des revenus. En outre, il privilégie les entreprises dont le cash-flow libre est important et qui l'utilisent pour des acquisitions stratégiques, des dividendes sains ou l'achat de leurs propres actions.

Au cours de la première moitié de 2024, le marché a été soutenu par une attention continue portée à l'infrastructure en intelligence artificielle (IA) — notamment la puissance de calcul, le stockage et la connectivité — ainsi qu'aux services cloud et à la publicité numérique. Les actions technologiques de grande capitalisation ont joué un rôle majeur dans cette tendance haussière, NVIDIA, Apple, Microsoft et Alphabet ayant toutes publié des résultats solides pendant cette période. Le fonds était bien positionné, NVIDIA et Microsoft étant les plus grandes positions tout au long du semestre. De plus, il avait une exposition significative aux actions liées aux semi-conducteurs et aux réseaux en rapport avec l'IA, telles que Taiwan Semiconductor Manufacturing Company, Applied Materials, et Tokyo Electron, ainsi qu'à Arista Networks et Marvell Technology. Dans l'ensemble, les gestionnaires du fonds ont décidé de réduire l'exposition à la Chine par rapport aux années précédentes, en raison de l'escalade continue des tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine.

Au 30 juin 2024, le fonds était investi dans 36 positions, les trois positions les plus importantes étant Nvidia (8,69%), Microsoft (5,93%) et Arista Networks (4,87%). Dans des circonstances normales, le fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actions de sociétés. La position de trésorerie était d'environ 0,70% à la fin du premier semestre 2024.

### **3.1.8 . Politique future**

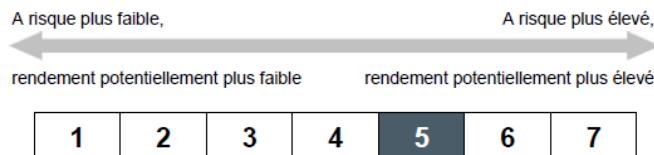
Au second semestre, l'approche du fonds Exponential Technologies DBI/RDT ne changera pas significativement par rapport au premier semestre 2024. La stratégie et l'orientation principales du fonds continueront à porter sur les leaders de l'innovation et de la technologie, qui peuvent mettre leurs produits sur le marché de manière rentable et génératrice de flux de trésorerie. Comme au premier semestre, le fonds adoptera une approche ascendante forte pour la sélection des actions afin d'évaluer une série de facteurs, notamment : le potentiel de croissance à long terme, le positionnement géographique et sectoriel, l'avantage concurrentiel, la gestion, la solidité financière et la valorisation. Les sous-secteurs resteront en grande partie les mêmes, bien que la pondération de chaque sous-secteur puisse changer. Le fonds répondra aux opportunités changeantes d'une manière conservatrice mais flexible.

Le marché évolue actuellement entre des tendances positives et négatives qui influencent notre portefeuille. Parmi les facteurs positifs, on trouve une économie américaine en bonne santé, la possibilité que la Fed abaisse les taux directeurs plus tard cette année, et la demande structurelle pour les infrastructures technologiques en raison de l'accent mis sur l'IA,

ce qui pourrait entraîner d'importants gains de productivité. En revanche, des inquiétudes subsistent concernant les dépenses publiques incontrôlées et l'endettement aux États-Unis, un climat négatif autour des élections présidentielles, des conflits géopolitiques persistants, et une inflation tenace qui pourrait empêcher la Fed de réduire les taux.

L'intelligence artificielle (IA) reste le thème principal dans le domaine de la technologie, alors que le déploiement de l'infrastructure progresse et que les entreprises se précipitent pour mettre en œuvre de nouvelles capacités en IA. Les investissements en capital des fournisseurs de services cloud publics tels que Microsoft, Google, Amazon, Oracle et Meta continuent d'augmenter. La demande d'équipements pour semi-conducteurs reste solide, avec des perspectives de croissance qui devraient se poursuivre au cours de la seconde moitié de 2024 et en 2025.

### 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 5 reflète un potentiel de gain et/ou de perte élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché sans contrainte géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

### 3.2 . BILAN

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>22.078.838,91</b>	<b>15.829.142,71</b>
<b>I. Actifs immobilisés</b>	<b>8.067,01</b>	<b>11.372,02</b>
A. Frais d'établissement et d'organisation	8.067,01	11.372,02
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>22.083.811,79</b>	<b>15.411.921,67</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	22.083.811,79	15.411.921,67
a. Actions	22.083.811,79	15.411.921,67
<b>III. Créances et dettes à plus d'un an</b>	<b>-1.876,78</b>	<b></b>
B. Dettes	-1.876,78	-1.876,78
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>-249.521,85</b>	<b>62.138,87</b>
A. Créesances	184.329,61	61.405,18
a. Montants à recevoir	1.201,19	733,69
B. Dettes	-435.052,65	-435.052,65
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>332.179,39</b>	<b>421.666,38</b>
A. Avoirs bancaires à vue	332.179,39	421.666,38
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-93.820,65</b>	<b>-77.956,23</b>
C. Charges à imputer (-)	-93.820,65	-77.956,23
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>22.078.838,91</b>	<b>15.829.142,71</b>
A. Capital	20.740.900,38	19.037.266,65
B. Participations au résultat	-1.699,92	216.278,36
C. Résultat reporté	-1.921.575,23	-6.205.866,10
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.261.213,68	2.781.463,80

### 3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>3.381.185,34</b>	<b>2.859.460,03</b>
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	3.209.343,49	3.247.103,77
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	171.841,85	-387.643,74
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>51.795,90</b>	<b>36.286,74</b>
A. Dividendes	50.924,50	35.874,05
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	8.767,69	6.125,24
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-7.896,29	-5.712,55
<b>III. Autres produits</b>	<b>9,75</b>	
B. Autres	9,75	
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-169.870,99</b>	<b>-114.282,97</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.443,77	-2.245,90
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.196,08	-2.838,66
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-119.744,58	-73.811,70
Classe A	-68.940,88	-35.082,06
Classe I	-50.466,43	-38.477,02
Classe O	-337,27	-252,62
b. Gestion administrative et comptable	-8.780,58	-6.584,12
E. Frais administratifs (-)	-7.779,61	-541,68
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.870,22	-2.831,81
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.255,60	
H. Services et biens divers (-)	-9.119,53	-14.417,21
J. Taxes	-4.470,48	-3.637,98
Classe A	-4.251,24	-2.970,62
Classe I	-577,57	-562,12
Classe O	358,33	-105,24
K. Autres charges (-)	-7.210,54	-7.373,91
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-118.065,34</b>	<b>-77.996,23</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>3.263.120,00</b>	<b>2.781.463,80</b>
<b>VI. Impôts sur le résultat</b>	<b>-1.906,32</b>	
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>3.261.213,68</b>	<b>2.781.463,80</b>

### 3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

#### 3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
ADODE INC	1.000	USD	555,54	518.348,50	2,35%	2,35%
ADVANCED MICRO DEVICES INC	5.300	USD	162,21	802.158,15	3,63%	3,63%
ALPHABET INC -A-	5.200	USD	182,15	883.769,54	4,00%	4,00%
APPLE INC	3.750	USD	210,62	736.948,92	3,34%	3,34%
APPLIED MATERIALS INC	3.700	USD	235,99	814.707,72	3,69%	3,69%
ARISTA NETWORKS INC	3.300	USD	350,48	1.079.154,65	4,89%	4,89%
FORTINET	10.500	USD	60,27	590.468,86	2,67%	2,67%
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	8.450	USD	69,90	551.112,67	2,49%	2,50%
MASTERCARD INC -A-	1.200	USD	441,16	493.951,01	2,24%	2,24%
META PLATFORMS INC A	900	USD	504,22	423.417,77	1,92%	1,92%
MICRON TECHNOLOGY INC	5.700	USD	131,53	699.529,74	3,17%	3,17%
MICROSOFT CORP	3.150	USD	446,95	1.313.638,91	5,95%	5,95%
NVIDIA CORP	14.000	USD	123,54	1.613.771,87	7,31%	7,31%
PALO ALTO NETWORKS	2.300	USD	339,01	727.523,21	3,29%	3,29%
PAYPAL HOLDINGS	10.100	USD	58,03	546.865,41	2,48%	2,48%
SALESFORCE INC	3.000	USD	257,10	719.664,10	3,26%	3,26%
SERVICENOW INC	940	USD	786,67	689.964,82	3,12%	3,12%
SYNOPSYS	800	USD	595,06	444.178,21	2,01%	2,01%
THE TRADE DESK -A-	9.100	USD	97,67	829.295,08	3,75%	3,75%
UNITY SOFTWARE INC	16.100	USD	16,26	244.260,32	1,11%	1,11%
<b>États-Unis</b>				<b>14.722.729,46</b>	<b>66,67%</b>	<b>66,68%</b>
ADYEN	360	EUR	1.113,20	400.752,00	1,82%	1,82%
ASML HOLDING NV - BEARER/REG SHS	1.100	EUR	964,20	1.060.620,00	4,80%	4,80%
ELASTIC NV	7.300	USD	113,91	775.874,04	3,51%	3,52%
PROSUS N.V. (ZAR)	16.873	EUR	33,26	561.195,98	2,54%	2,54%
<b>Pays-Bas</b>				<b>2.798.442,02</b>	<b>12,67%</b>	<b>12,68%</b>
CFD YASKAWA ELECTRIC CORP	12.270	JPY	5.777,00	411.154,82	1,86%	1,86%
KEYENCE CORP	1.270	JPY	70.550,00	519.707,75	2,36%	2,35%
NINTENDO CO LTD - REG SHS	10.000	JPY	8.556,00	496.282,81	2,25%	2,25%
TOKYO ELECTRON LTD - REG SHS	3.320	JPY	34.900,00	672.081,54	3,04%	3,05%
<b>Japon</b>				<b>2.099.226,92</b>	<b>9,51%</b>	<b>9,51%</b>
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	5.110	USD	173,81	828.709,21	3,75%	3,75%
<b>Taiwan</b>				<b>828.709,21</b>	<b>3,75%</b>	<b>3,75%</b>
SAMSUNG ELEC GDR REP.0.5 VGT HS -144A- Corée du Sud	520	USD	1.480,00	718.077,91	3,25%	3,25%
				<b>718.077,91</b>	<b>3,25%</b>	<b>3,25%</b>
ALIBABA GROUP HOLDING LTD -REG SHS	24.700	HKD	70,50	208.106,27	0,94%	0,94%
BAIDU INC -A- REG SHS	17.750	HKD	85,25	180.838,89	0,82%	0,82%
NETEASE INC - REG SHS	10.161	HKD	149,10	181.056,11	0,82%	0,82%
<b>Chine</b>				<b>570.001,27</b>	<b>2,58%</b>	<b>2,58%</b>
STMICROELECTRONICS NV - BEARER/REG SHS	9.400	EUR	36,88	346.625,00	1,57%	1,57%
<b>Suisse</b>				<b>346.625,00</b>	<b>1,57%</b>	<b>1,57%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>22.083.811,79</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,02%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>22.083.811,79</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,02%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		332.179,39		1,51%
Avoirs bancaires à vue				<b>332.179,39</b>		<b>1,51%</b>
DEPOTS ET LIQUIDITES				<b>332.179,39</b>		<b>1,51%</b>
CREANCES ET DETTES DIVERSES				<b>-249.521,85</b>		<b>-1,13%</b>
AUTRES				<b>-87.630,42</b>		<b>-0,40%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>22.078.838,91</b>		<b>100,00%</b>

### 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

<b>Par pays</b>	
Chine	2,58%
Corée du Sud	3,25%
États-Unis	66,67%
Japon	9,51%
Pays-Bas	12,67%
Suisse	1,57%
Taiwan	3,75%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Articles de bureaux et ordinateurs	3,34%
Banques et institutions financières	4,05%
Électronique et semi-conducteurs	43,17%
Internet et services d'Internet	46,96%
Services divers	2,48%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
EUR	10,73%
HKD	2,58%
JPY	9,51%
USD	77,18%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er semestre
Achats	3.363.710,21
Ventes	2.739.645,58
<b>Total 1</b>	<b>6.103.355,79</b>
Souscriptions	2.878.951,82
Remboursements	2.960.970,34
<b>Total 2</b>	<b>5.839.922,16</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	20.466.504,61
<b>Taux de rotation</b>	<b>1,29%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

### 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

#### Classe A

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)
	Souscrites		Remboursées	Fin de période	Souscriptions	
	Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	
14.12.21 - 31.12.22	48.846,08		5.100,92	43.745,16	3.425.091,16	331.581,84
2023	46.572,36		4.493,53	85.823,98	3.352.094,76	329.153,94
01.01.24 - 30.06.24	25.110,00		12.810,69	98.123,29	2.237.372,89	1.141.384,68
						9.242.873,31
						94,20

#### Classe I

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)
	Souscrites		Remboursées	Fin de période	Souscriptions	
	Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	
14.12.21 - 31.12.22	124.363,26		5.999,00	118.364,26	10.207.382,09	598.400,25
2023	14.172,86		75,00	132.462,12	1.071.962,96	5.691,75
01.01.24 - 30.06.24	6.494,13		18.551,00	120.405,25	596.219,21	1.683.702,06
						11.615.178,34
						96,47

#### Classe O

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)
	Souscrites		Remboursées	Fin de période	Souscriptions	
	Année	Dis.	Dis.	Dis.	Dis.	
08.04.22 - 31.12.22	10.000,00			10.000,00	1.000.000,00	765.467,70
2023	1.144,32			11.144,32	104.759,66	1.114.975,92
01.01.24 - 30.06.24	410,24		1.220,00	10.334,56	45.359,72	135.883,60
						1.220.787,26
						118,13

### 3.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

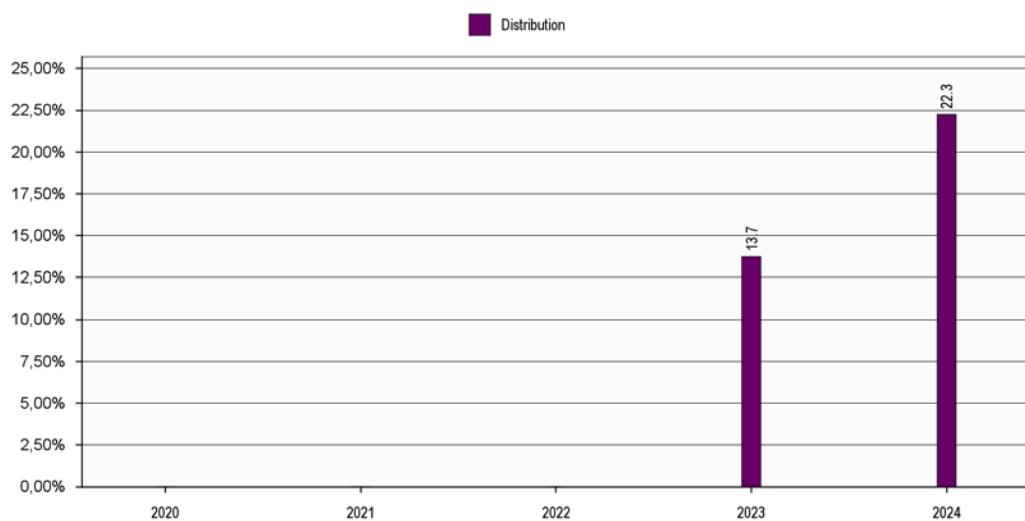
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

#### Classe A

Rendement annuel



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

1 an
Part
22,26% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( (1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{t+1})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{t+2})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{t+n})]$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

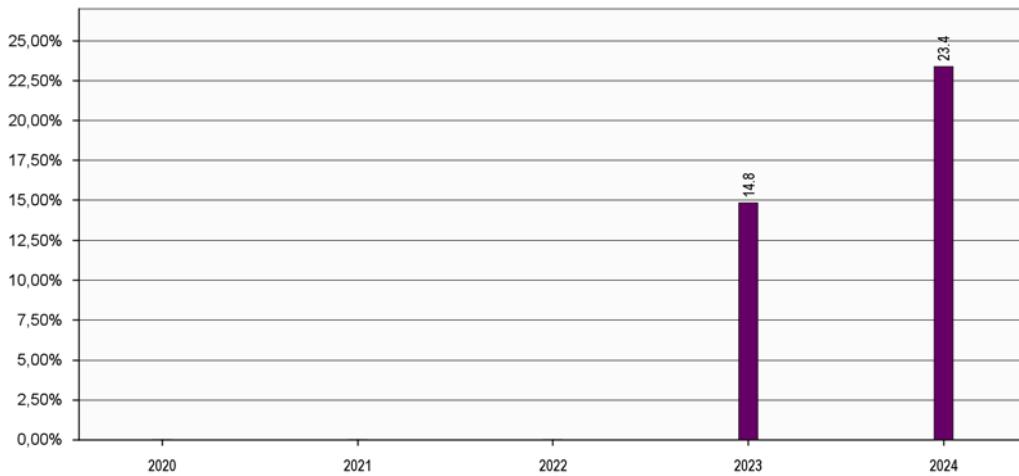
$VNI_{t+1} \dots VNI_{t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### Classe I

Rendement annuel

█ Distribution



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

1 an
Part
23,39% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

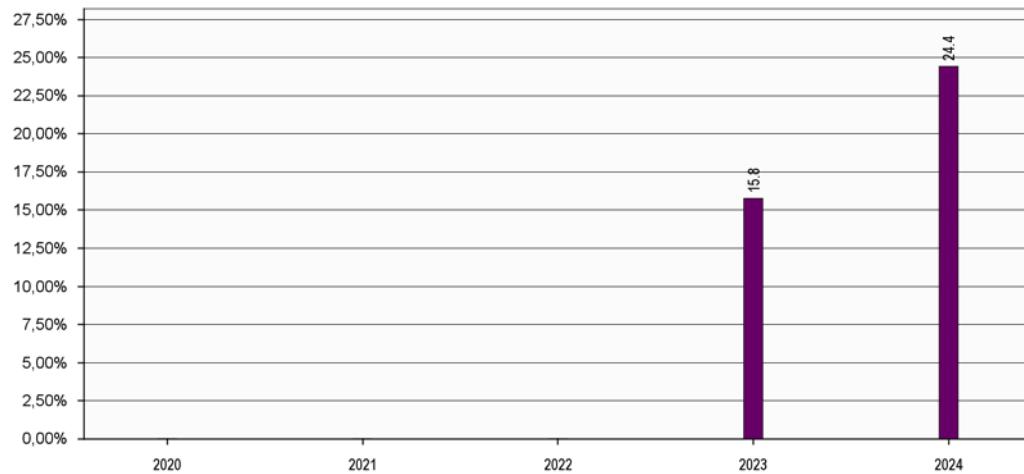
$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### Classe O

Rendement annuel

█ Distribution



\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

### Distribution

1 an
Part
24,43% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$  la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

$P_t$  la performance annuelle pour la première période

$VNI_{t+1}$  la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI_t$  la valeur nette d'inventaire par part en t

$\alpha$  l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{t+1})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{t+2})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{t+n})]$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$  les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{t+1} \dots VNI_{t+n}$  la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

### 3.4.6 . Frais

#### Frais récurrents (prélevés chaque année)

- Part de distribution A - BE6329983546 : 2,27%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,18%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09%

- Part de distribution I - BE6329985566 : 1,34%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,25%
---	--	-------

Coûts de transaction	<p>L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	0,09%
----------------------	---	-------

- Part de distribution O - BE6329986572 : 0,50%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.</p> <p>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.</p>	0,41%
Coûts de transaction	<p>L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.</p> <p>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	0,09%

#### **Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012**

Non applicable

#### **Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012**

Une partie de la rémunération versée à Econopolis Wealth Management N.V. sera versée par la Sicav à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'actionnaire est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

L'investisseur est informé que dans le cadre de contrat(s) de sous-distribution(s) signé(s) avec le(s) sous-distributeur(s), la Sicav paiera en direct au(x) sous-distributeur(s) la rétrocession convenue avec le gestionnaire dont le montant sera proportionnel au capital apporté.

#### **3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**

##### **NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

##### **NOTE 2 - Taxes**

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe O car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024, était inférieure à la provision.

##### **NOTE 3 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture de PWC (conseil fiscaux DRD Ratio 2023) et des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.